

Arrêté du Président

N°2026-15

OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne suite à réussite à examen professionnel

Le Président du CDG43,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et particulièrement les articles 8, 12, 27 et 28,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Considérant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

VU le tableau de classement,

CONSIDERANT que 9 quotas de recrutement sont satisfaits.

Arrête

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur territorial principal de 2ème classe, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2026 :

CUSSAC Angélique	Cté de Cnes RIVES DU HT ALLIER
DI STEFANO Anne-Lyse	CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. 43

Article 2 : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur des agents concernés.

Article 4 : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly Saint-Marcel,

Le 15 Juin 2026

Michel Chapuis, Président du CDG43

Date d'affichage :



AR Prefecture

043-284300027-20260615-202615-AR
Reçu le 16/06/2026